

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM) N° 20-696

RESSOURCES EXTERNES

OBJET DU PRÉSENT AVIS :

Exportation et développement Canada (EDC), conformément à ses obligations aux termes du chapitre cinq de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et du chapitre treize de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), annonce qu'elle entreprend un processus de qualification (QP).

Le présent Avis de projet de marché vise la mise à jour de notre répertoire de fournisseurs qui **offrent l'aide de consultants individuels et /ou un soutien temporaire** dans le cadre du Processus d'attestation de ressources externes. Il existe six (6) volets de service dans le cadre du présent QP qui seront évalués de façon distincte. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs des volets de services dans leur soumission, mais doivent clairement indiquer le(s) volet(s) pour lequel ou lesquels ils soumissionnent.

1. **VOLET 1** : Services de gestion de programmes et de projets

Comprend entre autres les cadres et pratiques de Gestion de projets employés pour gérer de petits ou de grands projets complexes ou un groupe de projets dans le cadre d'un programme. Ces services favoriseront la gestion de la fourniture d'éléments intangibles, de modèles d'affaires nouveaux ou modifiés et les changements généraux à la structure et aux capacités organisationnelles.

2. **VOLET 2** : Services d'information, d'analyses des systèmes de gestion et d'architectes

Comprend entre autres l'amélioration de la qualité du service fourni à Opérations commerciales et à Technologie de l'information au moyen d'une analyse des exigences opérationnelles, des données et de l'architecture d'entreprise des applications et des solutions de gestion ainsi que de l'intégration et d'essais de nouvelles solutions.

3. **VOLET 3** : Services techniques

Comprend entre autres le développement technique, les essais, l'implémentation et le soutien de solutions et logiciels de base nouveaux ou améliorés.

4. **VOLET 4** : Connaissances techniques de spécialistes

Comprend entre autres les services et compétences particulières pour l'intégration, la préparation de rapports, les services de logiciels de série et les applications.

5. **VOLET 5** : Services de gestion du changement

Comprend entre autres la gestion du changement et du perfectionnement dans une entreprise.

6. **VOLET 6** : Services d'experts-conseils spécialisés

Comprend entre autres les services qui prodiguent des conseils de spécialistes à une organisation en vue de réaliser un objectif ou un projet d'entreprise.

FOURNISSEURS POTENTIELS

Les fournisseurs de services potentiels qui souhaitent participer à ce processus doivent présenter une « lettre d'intérêt » (voir ci-dessous). Sans exception, les fournisseurs qui ne soumettront pas de lettre d'intérêt ne seront pas considérés dans le processus de qualification.

INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION D'UNE « LETTRE D'INTÉRÊT »

La lettre d'intérêt doit porter la mention suivante : NPP n° 20-696 – Ressources externes. Les lettres peuvent être présentées en anglais ou en français. Toutefois, le fournisseur est avisé que sa réponse peut devoir être traduite afin d'être évaluée et EDC se réserve le droit d'utiliser cette traduction pour fins d'évaluation.

La lettre d'intérêt doit présenter les coordonnées du fournisseur, notamment :

- sa raison sociale
- son adresse postale
- son numéro de téléphone
- son contact (pour coordonner la réception de l'entente de non-divulgence et de la QP)
- l'adresse électronique du contact

Les lettres d'intérêt doivent parvenir à EDC par courrier électronique (npp@edc.ca). Dès la réception d'une lettre d'intérêt, EDC enverra une entente de non-divulgence (NDA) au fournisseur qui, lorsqu'il l'aura signée, pourra recevoir la documentation de la QP.

EXIGENCES OBLIGATOIRES DE LA QP

Voici, ci-dessous, afin d'aider les fournisseurs potentiels à déterminer s'ils peuvent répondre à cette QP, un extrait de ses exigences obligatoires. Les fournisseurs potentiels devront **se conformer entièrement à tous** les éléments obligatoires suivants et traiter chacun des éléments ci-dessous dans l'ordre dans la réponse à la QP.

1. Le proposant doit (O) fournir la lettre d'offre (annexe B) signée par un représentant autorisé du fournisseur.
2. Le proposant doit (O) accepter les modalités du contrat de services de ressources d'EDC (Annexe A), avec ses modifications successives.
3. Le proposant doit (O) (C) fournir une description écrite de son entreprise et donner des détails sur son expérience et sa capacité de fournir les services indiqués à l'article 3.2.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QP:

(La pondération est approximative et EDC peut la modifier à son entière discrétion.)

Chaque volet de service sera évalué séparément au moyen des critères d'évaluation pondérés ci-dessous.

- | | |
|-----------------------------|------|
| 1. Capacité de l'entreprise | 20 % |
| 2. Gestion des ressources | 30 % |
| 3. Gestion de comptes | 30 % |
| 4. Cote de sécurité | 10 % |
| 5. Références de clients | 10 % |

ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Tous les candidats à la QP qui suivra le présent appel seront tenus de signer l'entente de non-divulgence d'EDC sans modification avant que la documentation de soumission ne leur soit remise. En outre, si EDC le juge nécessaire, les candidats devront signer une entente plus détaillée dans laquelle ils s'engageront à respecter les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans l'éventualité où, à l'issue du processus de QP, le contrat leur était accordé.

GÉNÉRALITÉS

EDC peut, à son entière discrétion, communiquer avec les organisations recommandées du fournisseur retenu dans le cadre du processus ultérieur de QP.

EDC peut, à son entière discrétion, vérifier la situation financière du fournisseur retenu dans le cadre du processus ultérieur de QP.

Tous les documents et autre matériel fournis en réponse au présent NPP deviennent la propriété d'EDC. Le présent NPP et toute soumission reçue en réponse à l'avis, toute QP et propositions soumises ainsi que les accords connexes, incluant l'entente de non-divulgence et l'entente de services, seront interprétés et administrés selon les lois applicables de la province de l'Ontario et les lois fédérales applicables du Canada. EDC a affiché le présent NPP afin de réunir des informations sur des fournisseurs de services potentiels. EDC décline toute responsabilité ou obligation auprès de fournisseurs de services pour ce qui est d'un aspect quelconque du présent NPP. EDC n'est pas obligée de rembourser ou de compenser de quelque manière que ce soit les dépenses engagées par les fournisseurs de services à l'égard de la réception ou de l'étude du présent NPP ou de la réponse à le NPP ou à l'égard de la négociation d'une entente de non-divulgence, d'une entente de services ou toute autre entente.

À PROPOS D'EDC

Depuis 75 ans, Exportation et développement Canada (EDC) aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à réussir à l'étranger. En tant que société d'État à vocation financière, EDC leur offre les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, solutions de financement et d'assurance, placements en capitaux propres et réseaux de relations – pour prospérer en toute confiance. À titre d'expert du risque international, EDC réduit l'incertitude pour les entreprises canadiennes exerçant leurs activités commerciales sur les marchés mondiaux. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité des entreprises.